

Toulouse, le 18 juillet 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230718 – 270

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 et notamment la délégation n°A3-17 ;

Considérant que les compétences assainissement collectif et non collectif eaux usées, et assainissement eaux pluviales, ont été transférées par la commune de Montberon à Réseau31 ;

Considérant la convention du 14 août 2020 conclue entre Réseau31 et la commune de Montberon afin d'établir la révision de son schéma directeur des eaux usées et de son zonage d'assainissement et l'établissement du schéma directeur et zonage des eaux pluviales ;

Considérant le schéma directeur eaux usées et eaux pluviales établi par Réseau31 ;

Considérant l'avis favorable du 11 juillet 2023 de la commune de Montberon relatif au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale n°2023DKO39 de la MRAe en date du 26 juin 2023, relative au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Montberon ;

Considérant la procédure d'enquête publique unique de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et l'établissement du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Montberon ;

décide

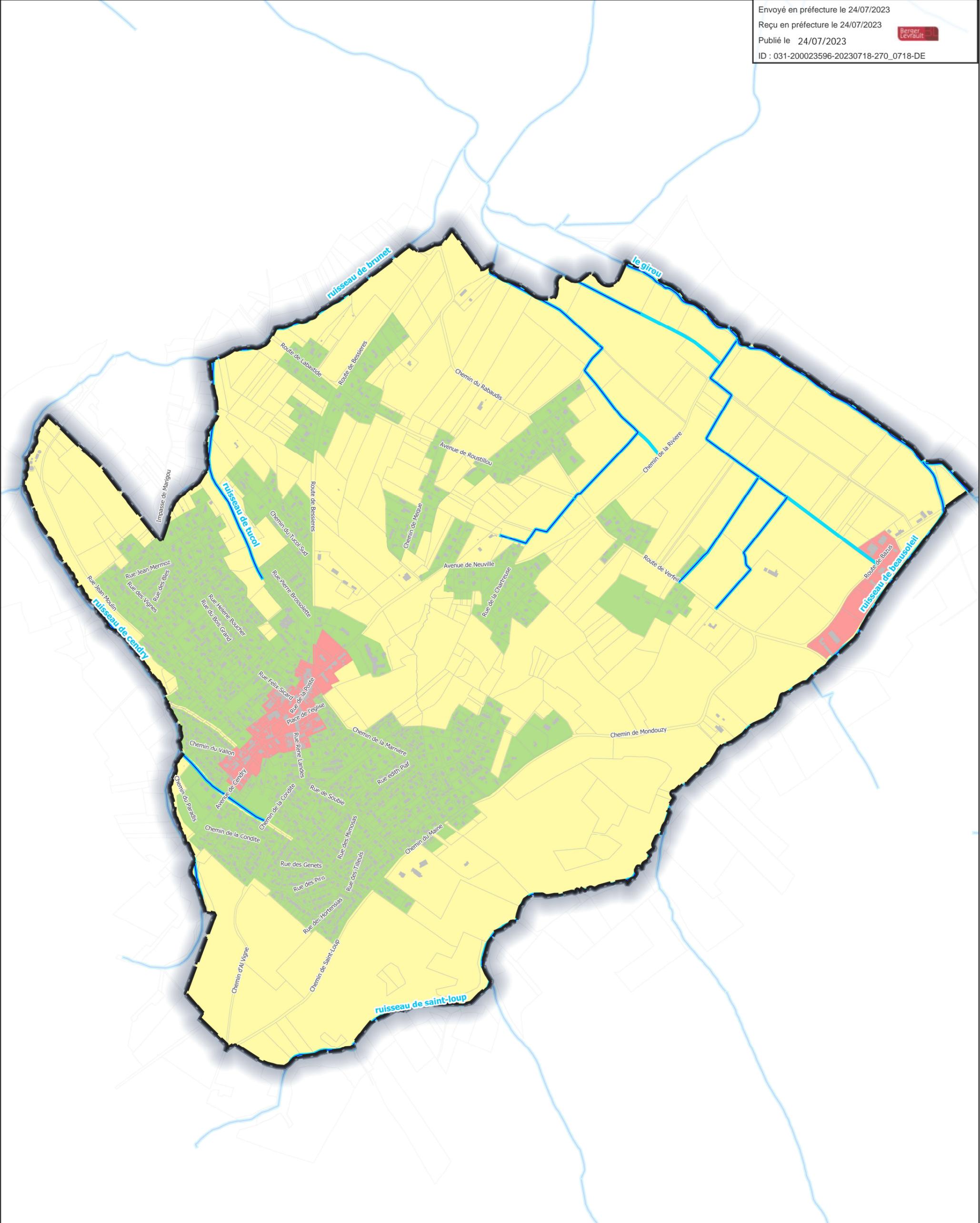
Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Montberon ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées et des eaux pluviales à enquête publique.



Sabine GEIL-GOMEZ
Vice-Présidente

Annexes : zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Montberon



Révision du SDA et SDGEP de Montberon

Projet de zonage pluvial (Avril 2023)

Légende :

Limite communale	Hydrographie	Zonage pluvial
	Réseau hydrographique	Centre-ville, zone industrielle et commerciale
	Cours d'eau (DDT31)	Zone résidentielle
		Zone rurale



0 100 200 m

1:13 000